

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

RÉUNION DU CONSEIL
24 MAI 2011

MARDI, le vingt-quatrième jour du mois de mai deux mille onze (24 mai 2011), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de VINGT HEURES (20 h), à laquelle sont présents :

Monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Genève-de-Batiscan;
Monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse;
Monsieur Yvon Lafond, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;
Monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas;
Madame Magella Gagnon Hébert, représentante de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général;
Monsieur Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement.

2011-05-076

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Yvon Lafond, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Prière;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2011;
4. Gestion du personnel :
 - a. Lettre d'entente concernant un horaire différent pour le personnel temporaire à temps plein ou à temps partiel;
 - b. Embauche d'une ressource temporaire pour le service d'évaluation foncière;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisse :
 - a. Liste des chèques émis;
 - b. Rapport financier consolidé 2010 (Version maison);
 - c. États financiers au 17 mai 2011 (Suivant art. 176.4 du Code municipal);
 - d. Projet de construction d'un garage :
 - i. Informations générales;
 - e. TGVnet - Protocole d'entente;
 - f. Demande pour un terrain à des fins de loisirs;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

6. Aménagement du territoire :
 - a. Conformité de règlements municipaux : Saint-Maurice et Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
 - b. Cours d'eau;
 - c. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (Certificats d'autorisation - janvier à mars 2011);
 - d. Recommandation pour une demande révisée à la CPTAQ, route 359;
 - e. Véloroute Mauricie - Concept régional à approuver;
7. Rapports :
 - a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Président du comité de sécurité publique;
 - c. Agente de développement culturel - Rapport d'avril 2011;
8. Pacte rural :
 - a. Enveloppe régulière;
 - b. Enveloppe dédiée;
9. Transport collectif :
 - a. Intention de déclaration de compétence;
 - b. Plan de développement et demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec;
 - c. Avis de motion pour régler la déclaration de compétence;
10. Demande(s) d'appui ou autre :
 - a. Conférence régionale des élus de la Mauricie pour une contribution en nature au projet pilote en transport collectif interterritorial de la Mauricie;
 - b. Fondation québécoise du cancer (Campagne annuelle de financement);
11. Correspondance déposée;
12. Accusés de réception;
13. Pour votre information;
14. Autres sujets qui pourront se présenter sous réserve de l'article 148.1 du Code municipal du Québec :
 - a. Achat de calendrier 2012 d'Appartenance Mauricie;
 - b. Adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes et nomination d'un délégué;
15. Période de questions;
16. Clôture de la séance.

Adoptée.

2011-05-077

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 AVRIL 2011

Il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 20 avril 2011.

Adoptée.

4. GESTION DU PERSONNEL

2011-05-078

4a. LETRE D'ENTENTE CONCERNANT UN HORAIRE DIFFÉRENT POUR LE PERSONNEL TEMPORAIRE À TEMPS PLEIN OU À TEMPS PARTIEL

Considérant que la convention collective prévoit un horaire régulier différent pour la période du premier lundi de juin au premier lundi de septembre;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que pour accroître l'efficacité des ressources embauchées à temps partiel, une entente a été convenue avec le syndicat des employés;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

- 1- Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le texte de la lettre d'entente numéro 16 dont le libellé se lit comme suit : *"Après entente écrite avec le syndicat, il peut également être différent (l'horaire de travail) pour toute personne salariée régulière à temps partiel ou à toute personne salariée temporaire à temps complet ou à temps partiel ou à toute personne salariée étudiante qui peut se voir attribuer un horaire de travail distinct afin de tenir compte notamment du service à la clientèle "*;
- 2- Que messieurs Gérard Bruneau et Pierre St-Onge soient et sont, par la présente, autorisés à signer ladite lettre d'entente pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2011-05-079

4b. EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE TEMPORAIRE POUR LE SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Considérant que la MRC des Chenaux est liée par contrat à la firme d'évaluation foncière Servitech Inc. et qu'en vertu de cet engagement elle doit réaliser un certain pourcentage de visite d'inventaire;

Considérant que les inspecteurs du service d'évaluation foncière utilisent des carnets électroniques pour effectuer les visites de propriété et qu'il y a lieu d'utiliser au maximum ce type d'équipement dispendieux;

Considérant que durant la période estivale, le personnel régulier de notre MRC prend généralement des semaines de vacances dont la quantité varie selon l'ancienneté;

Considérant qu'il est indiqué d'embaucher une ressource temporaire pour cette période;

Considérant les démarches entreprises par le directeur général pour recruter une ressource ayant déjà une formation dans le domaine de l'évaluation;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par madame Magella Gagnon Hébert, représentante de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux engage madame Kim Aubry comme personne salariée temporaire à titre d'inspectrice en évaluation foncière, pour la période du 6 juin au 2 septembre 2011, celle-ci ayant déjà une expérience de plusieurs mois dans ce domaine sur notre territoire.

Il est également résolu que les conditions de travail de madame Aubry soient celles prévues dans la convention collective du personnel de la MRC.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

5. **FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSE**

2011-05-080

5a. **ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS**

Il est proposé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, appuyé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéros 5510 à F477 au 18 mai 2011 totalisant 205 090,98 \$.

Adoptée.

5b. **RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010**

Les membres du conseil prennent acte du rapport de l'auditeur indépendant accompagnant le rapport financier consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010. Pour cette période, l'excédent de fonctionnement, à des fins fiscales, est de 13 841 \$ pour la MRC des Chenaux tandis qu'il s'élève à 244 035 \$ une fois la consolidation appliquée.

5c. **ÉTATS FINANCIERS AU 17 MAI 2011 (SUIVANT ART. 176.4 DU CODE MUNICIPAL)**

Les rapports financiers au 17 mai 2011 requis par l'article 176.4 du Code municipal du Québec sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

5d. **PROJET DE CONSTRUCTION D'UN GARAGE**

5di. **INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Monsieur Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement, responsable de la construction du garage pour le service d'hygiène du milieu, fait rapport aux membres du conseil sur l'évolution de ce projet.

2011-05-081

5e. **IGVNET - PROTOCOLE D'ENTENTE**

Considérant que depuis son déploiement en 2003, la MRC des Chenaux est un partenaire dans le dossier de la fibre optique sur son territoire avec la Commission scolaire du Chemin-du-Roy;

Considérant que la MRC des Chenaux a compétence pour intervenir dans les télécommunications sur son territoire et, plus particulièrement, à l'égard de l'infrastructure de fibre optique;

Considérant que la MRC des Chenaux est propriétaire des tronçons destinés à Saint-Luc-de-Vincennes et à Saint-Prospér-de-Champlain;

Considérant qu'une entente signée en 2005 avec TGVnet doit être actualisée et, à cette fin, une nouvelle entente intitulée "Entente de partenariat pour le droit d'utilisation de fibres optiques - Territoire de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy" est suggérée afin d'être approuvée par ce conseil;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que cette nouvelle entente vise à préciser la relation entre les parties relativement à la cession de droits d'utilisation de fibres optiques ainsi qu'à préciser les droits et obligations des parties quant à l'utilisation, à l'administration, à l'entretien et quant au partage des redevances découlant de la cession desdits droits;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

De plus, il est résolu que la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve ladite entente effective rétroactivement au 1^{er} juillet 2010 et que celle-ci fasse partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite et autorise le préfet et le directeur général à la signer pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2011-05-082

5f. **DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUC-DE-VINCENNES POUR UN TERRAIN À DES FINS DE LOISIRS**

Considérant la demande de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes pour l'utilisation de la partie arrière de notre terrain afin d'y aménager un espace de jeu de badminton et de volleyball durant la période estivale;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte la demande de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes aux conditions suivantes :

- 1^e L'assureur de la municipalité doit être avisé et la municipalité doit fournir une copie de toute la correspondance à cet effet notamment de l'avenant confirmant l'extension de la couverture d'assurance responsabilité;
- 2^e Les installations devront être idéalement amovibles tout en étant sécuritaires et de bon goût;
- 3^e La municipalité assurera, à ses frais, l'entretien du terrain utilisé;
- 4^e Sur demande de la MRC, la municipalité procédera à ses frais au démantèlement des équipements installés;
- 5^e Que lorsque des activités sportives ont lieu durant la semaine pendant la journée ou en soirée, qu'un écriteau soit installé pour faire mention que les espaces de stationnement autour de l'édifice de la MRC sont réservés au personnel et aux visiteurs;
- 6^e Avant de procéder à l'installation de quelques matériels ou équipements sur ce terrain, la municipalité devra au préalable convenir de leur emplacement avec le directeur général de la MRC.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

6. **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

2011-05-083 6a. **CONFORMITÉ DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2011-519 ET DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2011-520 DE SAINT-MAURICE**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que les règlements ci-après visés ont fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le plan d'urbanisme numéro 2011-519 et le règlement de zonage numéro 2011-250 de la municipalité de Saint-Maurice.

Adoptée.

2011-05-084 6a. **CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 348-07-02-11 DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BATISCAN**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 348-07-02-11 de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

Adoptée.

2011-05-085 6b. **COURS D'EAU « RUISSEAU PETIT » À NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL**

Considérant la demande reçue de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel visant à être déléguée par le conseil de la MRC des Chenaux pour entreprendre des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau "Ruisseau Petit" et de voir à leur paiement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte de donner suite favorablement à cette demande.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

6c. **MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS**

Les membres du conseil prennent connaissance des demandes reçues et des certificats d'autorisation émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour les mois de janvier, février et mars 2011.

2011-05-086

6d. **RECOMMANDATION POUR UNE DEMANDE RÉVISÉ À LA CPTAQ, ROUTE 359**

Considérant que le ministère des Transports a transmis à la Commission de protection du territoire agricole une demande de correctif au dossier 364190 relativement à l'utilisation d'une partie de terrain pour des travaux effectués dans l'emprise de la route 359;

Considérant que cette demande n'apportera aucun impact sur les activités agricoles et que ces travaux ne peuvent être réalisés ailleurs sur le territoire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux recommande à la Commission de protection du territoire agricole d'accepter la demande de correctif présentée par le ministère des Transports dans le dossier 364190.

Adoptée.

2011-05-087

6e. **VÉLOROUTE MAURICIE - CONCEPT RÉGIONAL À APPROUVER**

Considérant que le comité des sentiers récréatifs de l'Unité régionale de sport et de loisir de la Mauricie a analysé diverses alternatives pour la mise en place d'un réseau cyclable régional;

Considérant que ce comité propose une véloroute qui relie le territoire de la MRC des Chenaux à ceux de la MRC de Maskinongé et des villes de Trois-Rivières et Shawinigan;

Considérant que la mise en place de la véloroute de la Mauricie constitue un atout majeur pour le développement récréotouristique local et régional;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Genève-de-Batiscan, et résolu que la MRC des Chenaux approuve le concept du projet de la véloroute de la Mauricie tel que présenté par le comité des sentiers récréatifs de l'Unité régionale de sport et de loisir de la Mauricie.

Adoptée.

7. **RAPPORTS**

7a. **REPRÉSENTANTS À LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

Monsieur Pierre Bouchard informe le conseil sur les dernières activités de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie. Il est question

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

notamment que l'on interjettera appel du récent jugement rendu dans la cause impliquant les Serres du Saint-Laurent. Messieurs Bouchard et Barnes font également rapport de leur voyage en Europe afin de constater les façons de disposer des matières résiduelles dans un contexte où l'enfouissement est interdit.

7b. PRÉSIDENT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le président, monsieur Christian Fortin, indique que la prochaine réunion du comité devrait avoir lieu, le 15 juin, à moins d'avis contraire.

7c. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport du mois d'avril 2011 produit par l'agente de développement culturel, madame Marie-Pier Lemaire.

8. PACTE RURAL

8a. ENVELOPPE RÉGULIÈRE

Aucun dossier n'est présenté.

8b. ENVELOPPE DÉDIÉE

Aucun dossier n'est présenté.

9. TRANSPORT COLLECTIF

2011-05-088

9a. INTENTION DE DÉCLARATION DE COMPÉTENCE

Considérant que le dossier du transport collectif doit être abordé de nouveau par le conseil avant d'amorcer un processus visant la déclaration de compétence en cette matière;

En conséquence, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par madame Magella Gagnon Hébert, représentante de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu de reporter l'adoption d'une résolution annonçant l'intention de notre MRC de déclarer, par règlement, sa compétence dans le domaine du transport collectif des personnes pour l'ensemble des municipalités du territoire.

Adoptée.

9b. PLAN DE DÉVELOPPEMENT ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Ce dossier est reporté.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

9c. AVIS DE MOTION POUR RÉGLEMENTER LA DÉCLARATION DE COMPÉTENCE

Cet avis est reporté à une prochaine séance.

10. DEMANDES D'APPUI OU AUTRE

2011-05-089

10a. APPUI À LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE - PROJET PILOTE EN TRANSPORT COLLECTIF INTERTERRITORIAL DE LA MAURICIE 2011-2013

Considérant la demande d'appui formulée par la Conférence régionale des élus de la Mauricie, en date du 27 avril dernier, pour accompagner une demande d'aide financière au Programme d'aide gouvernemental au transport collectif régional pour la réalisation d'un projet pilote sur deux années (2011-2013) visant la mise en opération de huit dessertes interterritoriales;

Considérant que l'appui demandé est nécessaire afin de rendre admissible ladite demande d'aide financière;

Considérant que les coûts de ce projet pilote seront supportés par la Conférence régionale des élus de la Mauricie et par le ministère des Transports du Québec;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est de plus résolu que le conseil de la MRC des Chenaux appuie la Conférence régionale des élus de la Mauricie dans sa démarche auprès du ministère des Transports pour bénéficier du Programme d'aide gouvernemental au transport collectif régional pour le financement du projet pilote et que madame Sandra Dessureault, agente de développement et de communication au CLD des Chenaux, soit désignée pour contribuer à l'élaboration d'un plan de communication avec tous les organismes de transport collectif de la région.

Adoptée.

2011-05-090

10b. CONTRIBUTION À LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu à l'unanimité que la Municipalité régionale de comté des Chenaux contribue une somme de 500 \$ à la Fondation québécoise du cancer en vue notamment de permettre d'améliorer la qualité des services d'hébergement pour les personnes qui doivent recevoir des traitements contre le cancer.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

11. CORRESPONDANCE

- a. Ville de Trois-Rivières (Projet de règlement n° 41/2011 modifiant le schéma d'aménagement 87-11-52);
- b. Ville de Trois-Rivières (Règlement modifiant le Schéma d'aménagement 87-11-52 afin de remplacer le cadre réglementaire des zones à risques de glissement de terrain et des talus de plus de 5 mètres de hauteur dont la pente moyenne est de 25% ou plus par un nouveau cadre normatif relatif au contrôle de l'utilisation du sol dans les zones exposées aux glissements de terrain (2011, chapitre 68));
- c. Mutuelle des municipalités du Québec (Notre bulletin annuel 2010);
- d. MRC de Portneuf (Règlement n° 332 limitant la décharge, sur le territoire, de matières résiduelles provenant de l'extérieur);
- e. MRC de Maskinongé (Entrée en vigueur du Règlement n° 219-11 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de définir des secteurs mixtes sur le territoire de la Ville de Louiseville et d'identifier le réseau cyclable);
- f. MRC de Maskinongé (Règlement 222-11 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'insérer les dispositions relatives à la construction résidentielle en zone agricole);
- g. Ville de Shawinigan (Entrée en vigueur du règlement n° SH-346 modifiant le schéma d'aménagement de l'ex-MRC du Centre-de-la-Mauricie);
- h. Ministre de la Sécurité publique (Attestation de conformité du schéma de couverture de risques en incendie);
- i. MAMROT (Versement de l'enveloppe 2011-2012 du pacte rural);
- j. Ville de Trois-Rivières (Règl. 2011, chapitre 94 amendant le schéma d'aménagement).

12. ACCUSÉS RÉCEPTION

- a. FQM (Programme d'aide financière aux MRC);
- b. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (Financement des tables des préfets).

13. POUR VOTRE INFORMATION

- a. Syndicat des agricultrices de la Mauricie (Coups de cœur 2011);
- b. Mutuelle des municipalités (Rapport annuel 2010, disponible sur demande).

14. AUTRES SUJETS QUI POURRONT SE PRÉSENTER SOUS RÉSERVE DE L'ARTICLE 148.1 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC

2011-05-091

14a. ACHAT DE CALENDRIERS 2012 D'APPARTENANCE MAURICIE

Il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que la Municipalité régionale de comté des Chenaux achète vingt-cinq calendriers 2012 d'Appartenance Mauricie.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2011-05-092

14b. **ADHÉSION À L'AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES MAURICIENNES ET NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ**

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte de renouveler son adhésion annuelle comme membre régulier de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes pour l'année 2011-2012, au coût de 50 \$, et nomme monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, pour le représenter.

Adoptée.

15. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

C'est avec beaucoup de satisfaction que le maire de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, monsieur Jean-Claude Milot, informe ses collègues sur le déroulement de la journée de la Famille tenue le 15 mai dernier. L'entrain des participants, l'ampleur des bénévoles et la température étaient de la partie.

2011-05-093

16. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À vingt heures et vingt minutes (20 h 20), il est proposé par madame Magella Gagnon Hébert, représentante de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET